

CALENDRIER PREVISIONNEL CONCOURS ADMINISTRATIFS SESSION 2018 2019	ADJAENES	SA Classe Normale	SA Classe supérieure	EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT SAENES DE CLASSE SUPERIEURE	EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT SAENES DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	AAE	EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT APAE
Conditions d'accès	Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours d'ADJAENES	Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours de SAENES	Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours de SAENES	Peuvent s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure les fonctionnaires ayant - au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé - au moins atteint le 4e échelon du grade de secrétaire administratif de classe normale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Pour en savoir plus sur l'examen professionnel de SAENES de classe supérieure	Les fonctionnaires justifiant - au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé - d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade des secrétaires administratifs de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau sont autorisés à s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle. Pour en savoir plus sur l'examen professionnel de SAENES de classe exceptionnelle	Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours d'AAE	Les candidats doivent justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5ème échelon du grade d'attaché. Pour en savoir plus sur l'examen professionnel d'APAE
Ouverture des inscriptions	7 février 2019	7 février 2019	7 février 2019	11 septembre 2018	11 septembre 2018	11 septembre 2018	11 septembre 2018
Clôture des inscriptions	7 mars 2019	7 mars 2019	7 mars 2019	11 octobre 2018	11 octobre 2018	11 octobre 2018	11 octobre 2018
Préparation écrit	<i>La lettre Colmar : 13/12 Mulhouse : 18/01 Le tableau numérique : Strasbourg : 11 et 12/12</i>			<i>Méthodologie : 30/11 novembre Ecrit blanc : 6/11 Correction écrit blanc : 9/01</i>		<i>Méthodologie : 22/01 Ecrit blanc : 29/01 Correction écrit blanc : 5/02</i>	
ECRIT				14 janvier 2019		27 février 2019	
Jury d'admissibilité						17 avril 2019	
Formation dossier RAEP		<i>Strasbourg : G1 : 30/01 et 11/02 G2: 27/03 et 08/04 Haut-Rhin 24/01 et 5 ou 12/03</i>	<i>Strasbourg : G1 : 30/01 et 11/02 G2: 27/03 et 08/04 Haut-Rhin 24/01 et 5 ou 12/03</i>		<i>10 et 22 octobre</i>	<i>Strasbourg : G1 : 30/01 et 11/02 G2: 27/03 et 08/04 Haut-Rhin 24/01 et 5 ou 12/03</i>	<i>10 et 22 octobre</i>
Retour des dossiers RAEP / fiche de renseignement					16 novembre 2018	6 mai 2019	16 novembre 2018
Lecture des dossiers de RAEP							
ORAUX						Du 18 au 21 juin 2019	
jury d'admission						Lundi 24 juin 2019	